

SEVADEC

Département du Pas-de-Calais

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	19

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 3 juillet à 11h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Isabelle DELANGHE (suppléante de M. LENOIR), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Messieurs Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Eloi BONNINGUES, Sébastien CASTELLE, Bruno DEMILLY, Benjamin DOUAY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléant de Mme MALIAR), Claude KIDAD, Sylvain LAPOTRE, Jacques LOUCHEZ, Fabrice MARTIN, Frédéric MELCHIOR, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE, Jean-Marc PUISSESSEAU, Erwann RYCKMANN (suppléant de M. MIGNONET).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Faustine MALIAR (suppléée par M. HAMY), Emilie ROBILLIART, Messieurs Laurent LENOIR (suppléé par Mme DELANGHE), Philippe MIGNONET (suppléé par M. RYCKMANN), Fabrice PONTHEU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Benjamin DOUAY

F2-07-2026 : PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES ADHERENTES - ANNEE 2026 - MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Sylvain LAPOTRE, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le SEVADEC ne dispose pas de ressources financières propres hormis celles relatives aux prestations de service réalisées par le syndicat.

Via la délibération F4-12-2025 adoptée par le Comité Syndical en date du 23 décembre 2025, les participations des collectivités membres, pour l'année 2026, ont été fixées comme suit :

	Rappel 2024	Rappel 2025	2026
	En € H.T. / habitant	En € H.T. / habitant	En € H.T. / habitant
Fonctionnement du Syndicat	1,47	1,47	1,50
Participation à l'exploitation des déchèteries	18,90	20,90	21,50
Participation liée à la construction du Pôle de Valorisation des Biodéchets	6,80	6,80	7,00
Participation liée à la construction du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels	10,80	10,80	11,00
Participation par habitant	37,97	39,97	41,00

Accusé de réception en préfecture
062-256203938-20260703-F2-07-2026-DE
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

	Rappel 2024	Rappel 2025	2026
	En € H.T. / Tonne	En € H.T. / Tonne	En € H.T. / Tonne
Participation au fonctionnement du Pôle de Valorisation des Emballages	247,00	270,00	286,00
Refus de tri	111,00	135,00	157,00
Traitement des ordures ménagères brutes	111,00	135,00	157,00
Traitement des encombrants	111,00	135,00	157,00
Exploitation du Pôle de Valorisation des Biodéchets	88,23	120,00	135,00
Traitement du bois	70,00	72,00	74,00
Traitement des inertes	12,00	12,00	15,00

En raison, notamment, du fait que le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) pour l'année 2026 soit moins élevé que celui qui était évoqué à la date de la fixation de ces participations, il convient de modifier les prix à la tonne concernant :

- les refus de tri,
- le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles,
- le traitement des encombrants,

à compter du 1^{er} juin 2026.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 17 juin 2026, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** les participations et tarifications des collectivités membres concernant les refus de tri, le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et le traitement des encombrants à un montant de 153,20 € H.T. la tonne, et cela à compter du 1^{er} juin 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BP 20
62101 CALAIS CEDEX

